

# En direct du terrain

►►► interview

**MeyDIA a rencontré Annie SOUFI, Directrice d'Inovallée, parc d'activité dédié à la recherche scientifique et aux technologies de pointe.**

« **inovallée : un nouveau nom, une nouvelle image et un nouveau positionnement de l'ancienne ZIRST** »

**MeyDIA : Comment s'est passée la transition de la ZIRST vers Inovallée ?**

A.SOUFI : le changement de nom est le résultat d'une année de travail autour d'un repositionnement stratégique global de la technopole. En devenant inovallée, la ZIRST est entrée dans une nouvelle ère de son développement, marquée par

entreprises, nous organisons également tous les mois, des rencontres intitulées " bonjour voisin ". Elles sont l'occasion pour les dirigeants et cadres des entreprises de présenter leurs activités et leurs compétences et d'échanger dans une ambiance conviviale.

**MeyDIA : Comment voyez-vous le rôle d'inovallée sur le plan économique local ?**

A.SOUFI : inovallée remplit des missions d'intérêt général pour le compte des acteurs du territoire. Ces missions se déclinent selon trois axes :

- la gestion des implantations : accueil des entreprises candidates, suivi administratif des dossiers aide à la recherche de locaux et à l'installation, organisation du comité d'agrément qui veille au respect de la vocation technologique du parc, etc..

- la promotion du territoire : elle se concrétise par la réception de délégations, la réalisation de missions de consulting en France et à l'étranger, la production d'études, d'enquêtes, de documents et d'outils de promotion

- le maintien de l'attractivité du territoire, le développement économique et social : qui s'est traduit, par exemple, par la mise en place d'un Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE), des opérations de sensibilisation à l'environnement, la participation aux réflexions des collectivités locales sur les zones d'activité, ou la mise en place de services à destination des salariés.

[www.inovallee.org](http://www.inovallee.org)

(\*) Le Forum se tiendra à DécibelDonne le 13 avril de 10h à 19h



l'ouverture territoriale et le recentrage sur sa vocation initiale. Le parc souhaite en effet communiquer davantage sur ses innovations, par un rapprochement avec les laboratoires de recherche, une participation aux pôles de compétitivité, et plus généralement une prise en compte des aspects scientifiques et technologiques de ses entreprises.

**MeyDIA : Quelles actions concrètes avez-vous prévu dans les prochains mois ?**

A.SOUFI : Nous lançons au printemps un **forum pour l'emploi et les stages**, en partenariat avec la Maison des Initiatives et de l'Emploi(\*), dont l'objectif est à la fois de valoriser les entreprises représentatives du parc technologique et de les accompagner dans leur politique de recrutement sur des postes très spécifiques. Pour favoriser les échanges industriels tout en donnant une meilleure visibilité des

# Au gré des pas...

## enquête

### Rapport et conclusions de l'enquête sur le projet de PLU

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été institué pour remplacer les Plans d'Occupation des Sols (POS) des communes. La démarche est complexe et nécessite une concertation importante des habitants. Nous sommes actuellement dans les dernières étapes qui suivent l'enquête publique. Mais étrangement, alors que tant que le projet était en construction, la communication était importante, depuis que les documents définitifs ont été élaborés, plus rien. Y aurait-il des choses à cacher ?

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions courant décembre. Il reconnaît la qualité du travail des services municipaux. Cependant, deux points plus politiques l'ont amené à des recommandations fortes.

#### 1 - Logements sociaux

*" La nécessité de revoir les objectifs de la commune de Meylan concernant les logements sociaux. Ces objectifs doivent être clairement affichés pour répondre aux obligations de la loi dans ce domaine "*

Dans le rapport, on peut également lire : *" on parle de logements aidés, mais aucune réserve foncière ne vient rassurer ceux qui demandent des précisions à ce sujet... "*

Jugeant cette lacune suffisamment importante, le commissaire a hésité à émettre une réserve qui aurait bloqué l'adoption du PLU. Il affirme donc, ce que nous avons toujours deman-

dé, que le PLU respecte la loi dans le domaine des logements sociaux.

#### 2 - Zone de Carrefour

*" La nécessité d'inscrire la formation d'un groupe de travail : élus, associations, riverains, commerçants pour redéfinir les choix concernant l'entrée sud de Meylan "*

Dans le rapport : *" Le CES de 1 sur la zone de Carrefour (coefficient d'emprise au sol rapport entre la surface occupée par la construction et la surface de la parcelle nldr) et les hauteurs de construction pouvant atteindre 15 mètres font réagir la plupart des personnes... La rédaction du PLU doit être revue sur ce point... "*

En se basant sur cette analyse, il a refusé la demande de la Société Carrefour (demande non connue du public nldr) ce qui nécessitera une révision ultérieure du PLU.

Ce rapport met bien en lumière les deux points que les associations avaient dénoncés :

- le non respect de la loi dans le domaine des logements sociaux et
- le tapis rouge déroulé devant Carrefour.

C'est sans doute ce qui explique que la communication de la mairie sur ce rapport soit inexistante.

Ces informations, ainsi que les cartes officielles du PLU peuvent être récupérées sur le site de MeyDIA .

**meydia**

8, rue de la Grange  
38240 Meylan  
ISSN 1243-7530  
www.meydia.org

Directeur de la publication :  
Robert Vignon

Adhérez à **meydia**

(24 € par an - 38 € pour un couple)

Nom   
Adresse

# meydia

journal de Meylan Démocratie association politique de gauche

>>> chaque quinzaine retrouvez l'ensemble de l'actualité sur notre site internet [www.meydia.org](http://www.meydia.org)

►►► démocratie ◀

## Savez-vous que ... ?



**S**avez-vous que entre janvier 2001 et janvier 2006 la dette de la ville de Meylan est passée de 15 à 21 millions d'euros ? \*

Savez-vous que chaque année depuis 2001 les tarifs des cantines municipales ont augmenté deux fois plus vite que l'inflation ?

Savez-vous que en 2004 et 2005 la ville a vendu pour plus de 3 millions d'euros de biens communaux (qui apportaient un revenu sous forme de loyers d'environ 10 % par an) à des prix inférieurs aux estimations des services fiscaux ? \*\*

Savez-vous que la piscine des Buclos en cours de reconstruction va coûter au moins 10 % plus cher que le projet élaboré en 2001 pour une surface construite inférieure de 34 % ?

Savez-vous que le montage financier du pôle gérontologique (résidence médicalisée pour personnes âgées) confié à un opérateur privé ne garantit aucune priorité d'inscription aux

meylanais ?

Savez-vous que la non réalisation de 20 % de logements sociaux à Meylan nous met "hors la loi" et menace la ville d'une pénalité financière de 500 000 Euros chaque année à partir de 2008 ?

Savez-vous que les résultats du recensement INSEE de 2005 indiquent un très net vieillissement de la population Meylanaise inobservé jusqu'à présent ?

Ce n'est assurément pas en lisant le journal de Meylan que vous apprendrez tout cela mais grâce au journal de MeyDIA.

Bonne lecture !

\* toute ressemblance avec la situation nationale ne saurait être que fortuite.

\*\* toute ressemblance avec la vente par l'état des sociétés d'autoroute serait là encore tout à fait fortuite.



# La face cachée des finances municipales

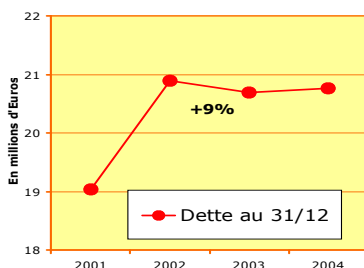
" La mairie investit pour vous" , "0 impôts d'augmentation sur Meylan" ou "Nous gérons la commune de façon rigoureuse"

...autant de slogans assénés à la population dans les discours du maire, martelés à chaque journal municipal, et même relayés jusque dans les rues sur les panneaux des chantiers en cours....jusqu'à ce que ça rentre !

Malheureusement, ces allégations - auxquelles nous aimerions tous croire - relèvent une fois de plus d'une campagne de désinformation organisée. Démonstration. (hormis les montants subventions aux associations, directement issues du budget communal, les données chiffrées utilisées dans ce dossier sont extraites du site du ministère de l'industrie et des finances : [www.minefi.gouv.fr](http://www.minefi.gouv.fr))

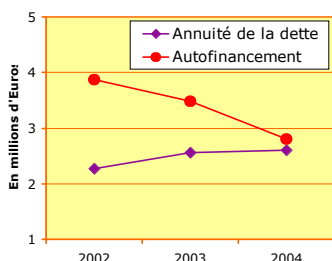
## Les équilibres financiers

Alors qu'aucune réalisation nouvelle d'envergure n'a été financée depuis le gymnase du Charlaix, la dette reste à un niveau très élevé, atteint en 2002. Il s'en suit des annuités (remboursement des emprunts) qui augmentent.



Les rentrées exceptionnelles de 1,5 M€ en 2002 (Manufacture des Alpes), la cession d'une grande partie de notre patrimoine (la vente des commerces des Buclos, puis d'une partie des Locaux de la Zirst, du restaurant La Chantignole pour 3 millions d'euros) à défaut de subventionner des opérations nouvelles, auraient du servir à diminuer la dette et non à équilibrer le budget.

Malgré cela, les dépenses de fonctionnement augmentent plus vite que les recettes correspondantes.



L'autofinancement (équivalent aux économies que peut faire un particulier) diminue. Cette diminution, comparée à l'augmentation du remboursement de la dette montre que ces économies ne suffiront plus à payer les annuités de celle-ci. Faudra-t-il alors emprunter pour rembourser les dettes, ce qui mène tout droit, comme toute entreprise, à la faillite ?

**La politique menée par l'équipe municipale est irresponsable et conduit la commune dans le mur. En ne prenant que partiellement les mesures nécessaires à la politique de taux des impôts locaux qu'elle a choisie, elle est amenée à des augmentations cachées, elle impose des contraintes aux utilisateurs (augmentation des coûts des services communaux, diminution des subventions aux associations...), elle compromet les budgets de fin de mandat et enfin elle hypothèque l'avenir.**

## La mairie investit pour vous... dans la communication

*La municipalité actuelle se targue régulièrement des investissements faits en direction des Meylanais. Mais il convient d'y regarder de plus près...*

### Le pôle gérontologique

Prenons l'exemple du pôle gérontologique. Meylan vieillit et dispose actuellement de peu de structures pour les 3ème et 4ème âge, l'investissement paraît donc largement justifié.

L'opération est d'envergure, elle nécessite un investissement de 7 millions d'euros. Le Conseil Général de l'Isère, dont une des charges est de gérer les aides et services à destination des personnes âgées y participe à hauteur de 1,7 millions d'euros.

En comparaison, la commune n'apporte que 200 000 euros dans l'escarcelle, soit 2,7% ! Sa participation est surtout destinée aux abords.

Différents organismes et associations à vocation sociale contribuent également à hauteur d'un autre million d'euros.

Le reste, soit plus de 4 millions d'euros provient d'investisseurs privés.

La gestion sera assurée par une fondation souveraine pour décider de la suite à donner à un dossier d'admission. Fonds majoritairement privés, fondation souveraine : peut-on alors raisonnablement croire que suite à ce non investissement communal la priorité sera donnée aux Meylanais ?

### La Ligne Directe Meylan Grenoble

Un autre exemple représentatif de la façon dont agit la municipalité actuelle est la ligne de bus Meylan Grenoble.

Celle-ci représente un réel progrès dans le plan de déplacements. Mais, à nouveau, l'attribuer à la commune serait oublier que la ligne est gérée par le SMTC (Syndicat Mixte des Transports en Commun Métro et Conseil Général) et que les travaux d'aménagement ont été réalisés en totalité par cette structure.

La mairie peut en effet se féliciter du bénéfice retiré par cette opération qui n'a engendré aucun débours. Il convient toutefois de ne pas porter cet investissement à son crédit ou à sa politique.

## L'augmentation cachée des impôts et des services communaux !

Les impôts n'augmentent pas, nous dit-on !

**Indice des prix à la consommation 2001/2005 : +7,3%**

**Taxes (Foncier + Habitation + Enlèvement des ordures ménagères) : +8,7%**

En effet, la part communale de la taxe d'habitation et les impôts fonciers évoluent en dessous de l'indice des prix à la consommation. Cependant, en valeur absolue, ils sont passés en trois ans de 530 euros à 550 euros par habitant ! La très forte augmentation d'autres taxes, comme celle de l'enlèvement des ordures ménagères, conduit à une augmentation réelle de l'impôt supérieure à l'indice des prix.

Et que dire des prix des services aux Meylanais ?

Tout d'abord, le prix de l'eau, vital pour chacun d'entre nous, a subi une hausse en 4 ans de 8,3% soit un point de plus que l'indice des prix.

**Prix de l'eau (part communale pour 120m3) : +8,3%**

Ensuite, prenons l'exemple de la cantine scolaire : pour une famille moyenne avec deux enfants le prix des repas a augmenté de 17% !

**Cantine scolaire (famille de deux enfants) : +17%**

Ces augmentations en trompe l'œil permettent, certes, de faire croire au respect des engagements pris de ne pas augmenter l'impôt, mais elles ne traduisent certainement pas le signe d'une gestion rigoureuse et équitable.

Parallèlement, la municipalité met les associations au régime

En moyenne et en partant d'une base 100 en 2001 :

- ce que l'on achetait avec 100 euros en 2001, il faudra en 2006, 109,2 euros,

- si la subvention communale en 2001 était de 100 euros, elle ne sera plus que de 96,6 euros en 2006.

On constate donc qu'il y a eu une baisse des moyens des associations de 12,6 % depuis 2001.

Alors oui ! Les impôts augmentent peu mais le prix des services nécessaires à de nombreux Meylanais, lui, s'emballé !

## Les impôts locaux, une contribution indispensable au bien vivre de tous...

"Pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable. Elle doit être également répartie entre tous les citoyens en raison de leurs facultés." . Ainsi est rédigé l'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789. La lecture des différents textes proposés à l'Assemblée d'alors fait apparaître qu'ils font tous référence, sous une forme ou une autre, à la nécessité de l'impôt.

Les dépenses de la collectivité répondent à deux séries de justifications :  
1. Prendre en charge des besoins collectifs. : assurer l'éducation de tous les enfants, faire en sorte que ses habitants les plus démunis puissent être soignés et secourus, assurer le financement et l'entretien des grands projets d'investissements publics  
2. Garantir une plus grande solidarité : compenser les inégalités existant entre les individus, les générations ou les territoires d'un pays.

Campagne électorale agressive sur le thème de la lourdeur des impôts locaux, communication outrancière sur le "0 augmentation d'impôt à Meylan"...

Tout comme la droite nationale voudrait convaincre les Français que "l'impôt, c'est la gauche" et qu'elle incarnerait la vertu budgétaire, le discours de l'équipe municipale en place tend à diaboliser les impôts locaux, qui viendraient injustement pénaliser le budget des Meylanais.

Alors non, l'impôt n'est pas un mal nécessaire, mais une contribution "librement consentie", une participation à un pot commun, qui permet à chacun de bénéficier des services dont il a besoin car géré par la collectivité dans un souci de solidarité.

Associations (budget)

